

Entretien des tombes – cimetières nature

Conformément à l'article 38 du règlement de police et d'administration sur les cimetières et les sépultures de la commune de Waimès (25 juin 2015), nous vous rappelons que la réparation ainsi que l'entretien des tombes et des plantations situées sur le terrain concédé ou non concédé incombent aux familles, aux proches, ou à toute autre personne intéressée.

Nous vous informons également que tous les cimetières de la commune sont en cours de labellisation « Nature », de sorte qu'il est interdit d'utiliser des pesticides (ex : round up) sur les tombes et leur pourtour.

Voici quelques méthodes et produits simples pour un nettoyage des sépultures respectueux de l'environnement :

- Sur la pierre

La pierre d'argile (ou argile ou poudre de craie) : diluez le produit dans l'eau froide avec une brosse comme n'importe quel produit de nettoyage. Ensuite, rincez à l'eau claire.

De l'eau et du sable : mouillez la pierre avec de l'eau avant d'épandre du sable. Ensuite, brossez la pierre et terminez en rinçant à l'eau claire.

Des cristaux de soude : mélangez les cristaux de soude dans de l'eau bien chaude et nettoyez à la brosse

Du savon noir (uniquement sur les pierres lustrées) : appliquez le savon avec une brosse souple. Ensuite rincez à l'eau claire et lustrez la pierre avec un chiffon.

- Sur le marbre

Du savon noir dilué dans l'eau est suffisant pour nettoyer une dalle de marbre

- Sur le granit

Un nettoyage à l'aide d'une éponge et de l'eau est suffisant



Généralement en gravier, les espaces empierrés seront désherbés à la main ou à l'aide d'une binette, ou d'une rasette.

Certaines allées font l'objet d'une gestion différenciée : ensemencement de plantes à croissance lente, demandant peu d'entretien.